

Dates de reddition des travaux

BA1

Attestation : le travail d'attestation (compte-rendu) est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2019-2020.

BA4

Dates de reddition des travaux

13 janvier 2020 pour la session de février

11 mai 2020 pour la session de juin

8 août 2020 pour la session de septembre

BA5 et BA7 (pour les enseignants de HR) ; Master

Date de reddition des travaux

13 janvier 2020 pour la session de février

11 mai 2020 pour la session de juin

8 août 2020 pour la session de septembre

Pour les examens de type « recherche », la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant/e au plus tard 6 semaines avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard 6 semaines avant la date de reddition.

Pour les cours à option, la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant/e concerné/e au plus tard 6 semaines avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard 6 semaines avant la date de reddition.

MA3

Travail de recherches : le travail est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2019-2020.

Mémoire

Date du dépôt : au moins un mois avant la soutenance